

Conseil communautaire du Jeudi 18 Juin 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-3S-DST-19

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LA RIVIERA DU LEVANT » (CARL)

Le Gosier, l'an deux mille dix-neuf, le 18 Juin 2020,
Sur Convocation en date du 12 Juin 2020
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

Mme Nadia CELINI ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER -
Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN -
Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Valérie HUGUES
- Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Nathalie CHOURO ép. BRACAT
- Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M.
René NOEL.

EXCUSES : Mmes Félicienne GANTOIS – Sylvia LAPTES (Procuration à Christian
BAPTISTE) – Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL.

ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER - Solaire COCO - Mmes
Ghislaine GISORS - Paulette LAPIN - MM. Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN
– Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric
CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND
(Démissionnaire) - M. Lucien GALVANI – Mme Michelle MAXO – M. Duniere AGLAS -
Mme Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE – Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR
– MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311- 1 et
suivants ;

Vu le code civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu la convention du 13 mai 2016 de mise à disposition d'un immeuble communal de la Ville de
Gosier au profit de la communauté d'agglomération « La Riviera du Levant (CARL) ;

Vu l'estimation réalisée par les services des domaines le 10 avril 2019 ;

Considérant que la surface occupée par la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) a évolué pour atteindre une superficie de 1729m² ;

Considérant que la convention de mise à disposition de cet immeuble communal doit faire l'objet d'une révision et d'un renouvellement à compter du 1er juin 2018 ;

Entendu le rapport de M. Philippe TROUPE et après en avoir débattu,

Par 18 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 : D'approuver le renouvellement de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération "La Riviera du Levant" dont un exemplaire est joint en annexe.

Article 2 : D'inscrire la dépense au chapitre 011 « charge à caractère générale » du budget de la Communauté d'Agglomération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Juin 2020

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Pour extrait certifié conforme

Le Vice-Président,

Christian BAPTISTE

